



DERBY SOCP 61

(Derby ouvert aux chevaux de trait uniquement)

Adresse : lieu dit « La Masure » à Origny le Butin-Belforêt en Perche

Accès : impérativement par la commune de Chemilly, à partir de la départementale D955 (Bellême – Mamers) prendre la départementale D275 direction Chemilly - La Perrière puis emprunter la départemental D644 direction Origny le Butin pour arriver sur le site lieu dit La Masure

<u>MENEUR</u> <input type="checkbox"/> CAVALIER <input type="checkbox"/> NOM : Prénom : Adresse : Tel : Licence <input type="checkbox"/> Assurance <input type="checkbox"/> Galop <input type="checkbox"/> N°	<u>GROOM 1</u> NOM : Prénom : Adresse : Tel : Licence <input type="checkbox"/> Assurance <input type="checkbox"/> Galop <input type="checkbox"/> N°
<u>GROOM 2</u> NOM : Prénom : Adresse : Tel : Licence <input type="checkbox"/> Assurance <input type="checkbox"/> Galop <input type="checkbox"/> N°	<u>Invités</u>
Nom du cheval 1 : Race : Vaccination à jour <input type="checkbox"/>	Nom du cheval 2 : Race : Vaccination à jour <input type="checkbox"/>
Nom du cheval 3 : Race : Vaccination à jour <input type="checkbox"/>	Nom du cheval 4 : Race : Vaccination à jour <input type="checkbox"/>

Meneur x 20 € =€

Groom..... x 15€ = €

Invité..... X 15 € =€

(Comprend le dîner champêtre du 13 juillet)

Règlement par chèque à l'ordre du : **Syndicat Ornais du Cheval Percheron**

A retourner à : **Monsieur Boblet Bernard**

Le Verger - ORIGNY LE BUTIN

61130 BELFORET EN PERCHE

02 33 73 04 56

Derby.socp61@gmail.com

Point de règlement : écartement impératif essieu réglable à 140 cm, roue cage à 140 cm ou barre à 160 cm fixée entre 20 cm du sol à l'arrière de la voiture pour la maniabilité.

Preciser vos conditions de compétition : (entourez la catégorie vous concernant)

- Voiture utilisée plusieurs fois
- Meneur réalise plusieurs parcours
- Groom réalise plusieurs parcours

**En m'engageant, je déclare avoir les qualifications et assurances nécessaires, dégageant ainsi l'organisateur de toute responsabilité concernant ma responsabilité personnelle et celle des chevaux dont j'ai la garde*